



FRESSIES

Le P'tit Meutin

Infos pratiques

Mairie

- Heures d'ouverture au public :
Les lundi, mercredi, vendredi et samedi de 8h30 à 12h.
- Téléphone : 03.27.79.91.13
- Courriel : mairie.fressies@orange.fr
- Site internet : <https://www.fressies.fr>
- Madame le Maire reçoit uniquement sur rendez-vous.

Ecole

- Téléphone : 03.27.79.95.15
- Adresse : 49, rue d'Aubencheul
- Courriel : ce.0591239b@ac-lille.fr

Assistants Maternelles

Se rapprocher de la mairie pour connaître leurs coordonnées.

Déchetterie de Blécourt (horaires d'été 2024)

- Lundi : de 9h à 13h et de 14h à 18h
- Mardi : de 9h à 13h
- Jeudi : de 9h à 13h et de 14h à 18h
- Samedi : de 9h à 13h et de 14h à 18h

**FRESSIES
TERRAIN EN VENTE**

Mise en vente,
par adjudication,
d'un terrain à bâtir,
situé rue d'Héronville.

Voir en page 3

LA VIE COMMUNALE - L'ETAT CIVIL

NAISSANCES

*de Lara VANGHELLE, née le 19 août 2024,
fille de Jérémy et d'Amélie VANGHELLE,
382 rue de l'Épinette.*

Nous adressons toutes nos félicitations aux heureux parents.

MARIAGES



Monsieur et Madame FAIDHERBE

le 22 juin 2024



Monsieur et Madame LECLERCQ

le 13 juillet 2024



Monsieur et Madame SCHALON

le 13 juillet 2024



Monsieur et Madame DEVIGNE

le 13 juillet 2024

Nous adressons tous nos vœux de bonheur aux jeunes mariés.

Vous venez d'arriver dans la commune, pensez à vous faire connaître en mairie.

FRESSIES - VENTE D'UN TERRAIN A BATIR



Notaire associé
4bis rue des Docks,
59400 CAMBRAI

COMMUNE DE FRESSIES

VENTE

PAR ADJUDICATION

Le 11 octobre 2024 à 15 HEURES

En la mairie de FRESSIES (59268), rue du Bac

UN TERRAIN A BATIR
Rue d'Heronville à FRESSIES,
cadastré section B numéro 90
Pour une contenance de 679 mètres carrés

MISE A PRIX : 25 000.00 €

FIXATION DES VISITES :

Le requérant déclare que les visites dudit immeuble pourront s'effectuer par tout intéressé sur prise de rendez-vous avec la mairie de FRESSIES, à contacter au 03.27.79.91.13.

CONSIGNATION : 10%

Pour tous renseignements, cahier des charges, consignation, s'adresser à :

Maître Cyril HERVOIS
Notaire associé à CAMBRAI,
4bis rue des Docks
Tel : 03 27 700 600
@ : contact@hervois.notaires.fr

Le cahier des charges est également consultable en mairie de FRESSIES.


Notaire



LES TRAVAUX DANS LA COMMUNE

- Sécurisation des rues d'Héronville et du Marais



Cette année c'est au tour des rues d'Héronville et du Marais de bénéficier du programme de sécurisation commencé dans la commune en 2021.

La rue d'Héronville est désormais limitée à 30 km/h et deux rétrécissements y ont été installés.

L'intersection avec la rue du Marais a été également revue avec une signalisation au sol et lumineuse.

- Le City-stade

Le City-Stade est désormais à la disposition des habitants de la commune.

Il comporte : le plateau multisports, le terrain de pétanque et l'aire de jeux pour les enfants.

Merci de respecter à la fois la réglementation et l'état du site (propreté, absence de dégradations).



Le plateau multisports



Le terrain de pétanque



L'aire de jeux pour les enfants

FETE DE L'ECOLE le 26 juin 2024

La remise des prix



Le spectacle



Les enseignants et le conseil municipal



L'assistance



FETE LOCALE - L'inauguration



Le vendredi 2 août, en fin d'après-midi, a eu lieu l'inauguration, en fanfare, de la fête locale de Fressies. Après la traditionnelle coupure du ruban par Madame le Maire, l'Harmonie La Concorde de Viesly, installée sur la piste des auto-tamponneuses, a interprété quelques titres connus.

Puis un vin d'honneur a été offert par les forains avant l'ouverture des manèges au public.

COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Le 7 JUIN 2024

Présents : 8

Absents : 2

Procurations : 2

APPROBATION DU PROCES -VERBAL DE LA REUNION DU 5 AVRIL 2024 :

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

PROPOSITION DE DEGREVEMENT DE LA TAXE FONCIERE SUR LE NON BÂTI EN FAVEUR DES JEUNES AGRICULTEURS :

Le conseil municipal décide d'adopter le dégrèvement de 50% de la part communale sur la taxe foncière sur le non bâti pour les jeunes agriculteurs à compter de 2025 pour une période de 5 ans. Résultat du vote : 7 voix pour et 3 abstentions.

PROPOSITION DE REMPLACEMENT DU CHENEAU DE LA SALLE DES FÊTES :

A l'unanimité, le conseil municipal retient l'offre de l'entreprise TBRC pour un montant de 7 104,00 € HT.

PROPOSITION DE REMPLACEMENT DES PROJECTEURS HALOGENES PAR DES PROJECTEURS EN LED À L'ÉGLISE :

A l'unanimité le conseil municipal retient le devis des Ets CARBONEL pour un montant de 3 115,41 € HT.

PROPOSITION DE REMPLACEMENT DES RAMPES D'ÉCLAIRAGE EXISTANT PAR DES PROJECTEURS EN LED À LA SALLE DES FÊTES :

A l'unanimité le conseil municipal retient le devis des Ets CARBONEL pour un montant de 3 697,80 € HT.

PROPOSITION DE DEMOUSSAGE DE LA TOITURE DE LA SALLE DES FÊTES FACE NORD :

A l'unanimité le Conseil Municipal retient le devis de l'entreprise TBRC pour un montant de 2 825,00 € HT.

PROPOSITION DE MISE EN PEINTURE DE LA CANTINE SCOLAIRE :

A l'unanimité le conseil municipal retient l'offre de l'entreprise LEFEBVRE pour un coût de 1 350,70 € HT.

PROPOSITION DE CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITES (EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332.23-1) du Code Général de la Fonction Publique).

A l'unanimité, le conseil municipal, vu le Code Général de la fonction publique, notamment son article L.332.23-1, décide la création à compter du 15 juillet 2024 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 23,25 heures.

Cet emploi non permanent sera occupé par agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 6 mois allant du 15 juillet 2024 au 14 janvier 2025 inclus.

PROPOSITION DE CREATION D'EMPLOI PERMANENT DANS LES COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS ET LES GROUPEMENTS DE COMMUNES REGROUPANT MOINS DE 15 000 HABITANTS (EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-8-3 DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE).

A l'unanimité le conseil municipal décide la création à compter du 1er septembre 2024 d'un emploi permanent d'adjoint technique dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour 26 heures hebdomadaires.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée d'un an compte tenu des besoins de la commune pour la gestion du restaurant scolaire et de la fin du contrat d'apprentissage de l'agent actuellement en poste.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra justifier d'une expérience professionnelle d'un an et sa rémunération sera calculée compte tenu de la nature des fonctions à exercer à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 et n° 88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir accès aux emplois publics.

PROPOSITION DE REALISATION DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS :

A l'unanimité le conseil municipal retient l'offre de la société PAZ CONSEILS pour un montant de 490.00 € HT pour réaliser le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels car toutes les entreprises, quelle que soit leur activité, qui ont au moins 1 salarié/apprenti ont l'obligation de se mettre en conformité selon le code du travail (art.R4121-1 et L4121-1 du code du travail).

Le décret (2008-1347 du 17.12.2008) est un rappel à la loi initiale de 2001, et vient renfoncer les obligations selon lesquelles l'employeur a une obligation de résultat concernant la protection de la santé physique et mentale de son personnel.

PROPOSITION DE LOCATION DE BENNE À DECHETS VERTS POUR LES MARAIS :

À l'unanimité le conseil municipal retient la proposition de l'entreprise SUEZ selon les conditions suivantes :

- dépose d'une benne 30 m3 : 100.00 € HT la benne
- collecte d'une benne déchets verts, vers centre agréé : 162.00 € HT
- prix à la tonne : 35.00 € HT

Il s'agirait de placer la benne à déchets verts à destination des locataires des marais PLACE VERTE durant un week-end.

ACCUEIL DE LOISIRS JUILLET 2024:

Madame le Maire rappelle que par délibération n°23/2024 du 1/03/2024, le conseil municipal avait décidé de confier l'organisation de l'accueil de loisirs à l'IFAC sur la base suivante :

15 jours de fonctionnement sur une base de 20 enfants pour un montant de 13 037.00 € duquel sera déduite la participation des familles. La PS ALSH que la commune percevra de la CAF est estimée à 1 395.00 €.

Elle informe le conseil municipal que 25 enfants sont inscrits mais que le montant de la participation communale est inchangé.

FÊTE COMMUNALE :

A l'unanimité le conseil municipal accorde un emplacement à Madame Françoise LENOIR pour installer une pêche aux canards, une confiserie-jouets, une barbe à papa et un coup de poing lors de la fête communale du 2 au 5 août 2024.

ANIMATION :

À l'unanimité le conseil municipal accepte la proposition de Madame le Maire concernant l'intervention de l'Harmonie La Concorde de Viesly le vendredi 2 août 2024 à 19 heures pour un coût de 250.00 €.

Les forains proposent les boissons pour l'inauguration, la commune se chargerait des gâteaux.

La friterie d'Abancourt s'installera le vendredi.

À l'unanimité le conseil municipal accepte cette proposition.

À l'unanimité le conseil municipal accepte également la proposition de Madame le Maire d'organiser un concours de lanternes à destination des enfants âgés de 2 à 12 ans inclus, habitant la commune. Les participants se verront offrir une barbe à papa.

Le 21 juin 2024 :

Présents : 9

Absent : 1

Procurations : 2

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 7 JUIN 2024

Le procès - verbal est adopté à l'unanimité.

MISE EN VENTE PAR ADJUDICATION AMIABLE DU TERRAIN À BÂTIR APPARTENANT À LA COMMUNE, SITUÉ À FRESSIES, CADASTRE SECTION B N°90, LIEU-DIT RUE D'HERONVILLE, D'UNE CONTENANCE DE 679 M2.

À l'unanimité le conseil municipal décide de la vente dudit terrain par adjudication amiable, et dont les modalités sont les suivantes :

- Mise à prix : 25 000 €,

- Propriété jouissance : l'acquéreur n'aura la jouissance du bien qu'à compter du jour du paiement de la totalité du prix,

- Modes des enchères : chaque enchère devra être d'un multiple de 1 000 €,

- Frais et consignation : l'adjudicataire paiera en sus de son prix et indépendamment des frais, droits et émoluments par lui dus en qualité d'acquéreur, le jour de l'adjudication, entre les mains de Maître Cyril HERVOIS, notaire à Cambrai, les frais du cahier des charges et ceux de publicité et autres déboursés, dont le montant sera annoncé avant l'ouverture des enchères. La consignation est de 10% du montant de la mise à prix, soit 2 500 €, adressé à la comptabilité du notaire.

- Date d'adjudication : l'adjudication aura lieu le 11 octobre 2024 à 15 heures en la mairie de FRESSIES, rue du Bac par le notaire.

- Visites : Elles pourront s'effectuer par tout intéressé sur prise de rendez-vous avec la mairie.

REFECTION D'ENDUIT SUITE AUX DESORDRES CONSTATES SUR LES MURS DE LA SALLE DES FÊTES :

Madame le Maire informe l'assemblée avoir déclaré un sinistre auprès de l'assureur de la commune GROUPAMA suite aux fissures constatées sur les murs de la salle des fêtes. L'enduit a été posé par l'entreprise AC BATIMENT dans le cadre des travaux du parking de la salle des fêtes et de réfection des murs.

GROUPAMA a mandaté un expert M. Martial HOUCKE du Cabinet EUREXO qui s'est rendu sur place le 17 juin 2024.

L'expert demande à l'entreprise de reprendre les enduits.

À l'unanimité le conseil municipal accepte la reprise proposée. Choix de la couleur : crème : 6 voix, gris clair : 3 voix, gris foncé : 2 voix, est donc retenue la couleur crème à la majorité des suffrages exprimés.

PROPOSITION D'ACHAT DE DEUX SÈCHE-MAINS POUR LA SALLE DES FÊTES :

À l'unanimité le conseil municipal valide la proposition de fourniture et pose de 2 sèche-mains à la salle des fêtes.

Est retenue l'offre des Ets CARBONEL.

Est donc retenue l'offre suivante : fourniture et pose deux sèche-mains pour un coût de 1 018.00 € HT à la majorité des suffrages exprimés.

DEMANDE DE MISE À DISPOSITION DE LA SALLE DES FÊTES PAR MONSIEUR L'INSPECTEUR D'ACADEMIE :

Monsieur l'inspecteur d'académie sollicite le prêt de la salle des fêtes le vendredi 28 juin pour une matinée consacrée à la réunion des directeurs de Cambrai-Centre.

À l'unanimité, le conseil municipal répond favorablement à cette demande.

LES COMPTES-RENDUS COMPLETS SONT CONSULTABLES EN MAIRIE ET SUR LE SITE : fressies.fr

DATES A RETENIR

11 octobre 2024	A 15 heures en mairie - Vente d'un terrain par adjudication.
20 octobre 2024	OCTOBRE ROSE - Marche organisée par le Comité des Fêtes de Fressies
31 octobre 2024	Fête d'Halloween organisée par le Comité des Fêtes de Fressies

Retrouvez l'actualité de **la Commune** sur l'application



 **Informations**

 **Alertes**

 **Évènements**



100% GRATUIT **100% ANONYME** **0% PUBLICITÉ**

Disponible aussi sur ordinateur et tablette

Suivez le guide pour télécharger simplement l'application et recevoir nos actualités en temps réel

1 Ouvrez votre application Play Store, App Store ou AppGallery sur votre téléphone ou sur votre tablette.



2 Tapez ensuite "PanneauPocket" dans la barre de recherche puis cliquez sur "Installer". L'application est gratuite !

3 Une fois l'application PanneauPocket ouverte, recherchez la commune, le code postal ou cliquez sur "Autour de moi".

4 Enfin, cliquez sur le ♥ pour ajouter la commune à vos favoris et recevoir les notifications. Bonne utilisation !

BONNE UTILISATION !

Encore plus simple, scannez pour télécharger l'appli !



MUTUELLE COMMUNALE

- Vous avez besoin de renseignements,
- Vous souhaitez changer de mutuelle,



la commune de Fressies a signé une convention de partenariat avec les Mutuelles AESIO et MOAT afin de faire bénéficier à ses habitants de conditions intéressantes .

AESIO Mutuelle et Mutuelle MOAT organisent leurs prochaines réunions le mardi 19 novembre 2024 à la salle des fêtes de FRESSIES de 9h à 12h.



Les Restaurants du Cœur - Centre de Féchain

Campagne d'hiver 2024/2025

Les inscriptions auront lieu au local
les jeudi 24 et vendredi 25 octobre 2024
de 9h30 à 11h30

Merci de prendre rendez-vous (*impératif*) en appelant :
Martine LUCAS au 06.62.02.43.91



Pour vous aider dans toutes vos démarches France Services se tient à votre écoute :

- **Camion bleu du Cambrésis à Neuville Saint Rémy,**
Les vendredis 20 septembre, 18 octobre, 15 novembre et 20 décembre.
place Edouard Lhotellier, de 9h à 13h.

- **Camion bleu du Douaisis à Féchain,**
Les mercredis 2 octobre, 6 novembre et 4 décembre.
10 rue Louis Chantreau, de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h.
Consultez les dates exactes des permanences sur info.lenord.fr